

# **ETUDIANTS BOURSIERS inscrits en master MEEF – SECOND DEGRE**

## **SUIVI DE L'ASSIDUITE**

### **Rappel de la procédure mise en place à partir du 22/11/2016**

Vous êtes inscrits en M1 ou M2B MEEF Second degré, et bénéficiaire d'une bourse. A ce titre, vous avez une obligation d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

**Avant le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois, vous devez récupérer auprès de la gestionnaire de scolarité de votre parcours (voir rappel ci-après) une attestation de présence mensuelle établie individuellement.**

**Sur ce document, vous devrez faire signer votre enseignant à chaque cours (TD ou TP) pour attester de votre présence. Si plusieurs cours ont lieu dans la même journée, il faudra faire signer chaque enseignant.**

**A l'issue du dernier cours du mois, vous devrez remettre cette attestation complétée à votre gestionnaire de scolarité, en mains propres.**

*ATTENTION : La première attestation de présence qui va vous être remise couvrira la période allant du 22 novembre au 16 décembre.*

**Aussi, vous devez impérativement venir récupérer ce document dès maintenant, et au plus tard le mardi 22/11, à la scolarité des masters MEEF Second degré, RDC du bâtiment B à l'ESPE, auprès de votre gestionnaire :**

- **Pour les parcours du domaine ALL** ( = parcours anglais, allemand, espagnol, italien, Lettres classiques et Lettres modernes ) :  
Mme Cécile REVOLLET, bureau B010
- **Pour les parcours du domaine DEG-SHS** ( = EMCC, Documentation, Economie-Gestion, SES, Histoire-Géographie) : Mme Anny BUCCI, bureau B008
- **Pour les parcours du domaine STS** ( = EPS, Maths, SVT) : Mme Valérie CALLIGARO, bureau B008